



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 25 février 2014
(OR. en)

17517/1/13
REV 1

LIMITE

PV CONS 61
TRANS 660
TELECOM 342
ENER 572

PROJET DE PROCÈS-VERBAL¹

Objet: **3278^e** session du Conseil de l'Union européenne
(TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE) tenue à
Bruxelles le 5 décembre 2013

¹ On trouvera à l'addendum 1 du présent document des informations concernant les délibérations législatives du Conseil, les autres délibérations du Conseil ouvertes au public, ainsi que les débats publics.

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour..... 4

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A" 4

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

3. Approbation de la liste des points "A" 4

TÉLÉCOMMUNICATIONS

4. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union [première lecture] 5

5. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit [première lecture]..... 5

6. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des mesures relatives au marché unique européen des communications électroniques et visant à faire de l'Europe un continent connecté, et modifiant les directives 2002/20/CE, 2002/21/CE et 2002/22/CE ainsi que les règlements (CE) n° 1211/2009 et (UE) n° 531/2012 [première lecture] 5

TRANSPORTS

7. Quatrième paquet ferroviaire - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et abrogeant le règlement (CE) n° 881/2004 [première lecture] 5

8. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution (Énergie propre) [première lecture] 6

9. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages [première lecture]..... 6

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

10. Projet de décision du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission à rouvrir des négociations avec la République fédérative du Brésil en vue de conclure un accord global sur les services de transport aérien 6

11. Divers 7

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

- a) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications et abrogeant la décision n° 1336/97/CE [première lecture]
- b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur [première lecture]
- e) L'incidence des règles en matière d'aides d'État sur les grands projets d'infrastructure en Europe
- g) "Ceinture bleue"

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

- c) Système d'échange de quotas d'émission de l'UE dans le domaine des transports aériens
- d) Sécurité des navires à passagers
- f) Progrès accomplis concernant les programmes Galileo et EGNOS
- h) Programme de travail de la prochaine présidence

ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil 9

*

* *

1. **Adoption de l'ordre du jour**

17011/13 OJ CONS 61 TRANS 632 TELECOM 330 ENER 553

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. **Approbation de la liste des points "A"**

17015/13 PTS A 83

Le Conseil a approuvé la liste des points "A" qui figure dans le document 17015/13.

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. **Approbation de la liste des points "A"**

17013/13 PTS A 82

Le Conseil a approuvé la liste des points "A" qui figure dans le document 17013/13.

Les références des documents visés aux points 4, 11 et 14 sont les suivantes:

Point 4: 16568/2/13 **REV 2** CODEC 2659 FSTR 153 REGIO 274 SOC 964
CADREFIN 321

PE-CONS 102/13 FSTR 131 REGIO 230 SOC 849 CADREFIN 264
CODEC 2324

Point 11: 16999/13 CODEC 2761 AUDIO 117 CULT 126 CADREFIN 331 RELEX 1079
+ ADD 1 **REV 1**

PE-CONS 77/13 AUDIO 88 CULT 91 CADREFIN 204 RELEX 709
CODEC 1837

Point 14: 16097/13 CODEC 2547 TRANS 581 MAR 171 AVIATION 205 CAB 44
ESPACE 90 FIN 744 CSC 145

+ ADD 1

+ ADD 2 **REV 1**

PE-CONS 26/13 TRANS 263 MAR 59 AVIATION 68 CAB 22 ESPACE 35
FIN 294 CSC 48 CODEC 1199

Les détails relatifs à l'adoption de ces points figurent dans l'addendum.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

4. **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union [première lecture]**

Dossier interinstitutionnel: 2013/0027 (COD)

- Rapport sur l'état d'avancement des travaux
6342/13 TELECOM 24 DATAPROTECT 14 CYBER 2 MI 104 CODEC 313
16630/13 TELECOM 322 DATAPROTECT 178 CYBER 33 MI 1064
CODEC 2676

Le Conseil a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux figurant dans le document 16630/13.

5. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit [première lecture]**

Dossier interinstitutionnel: 2013/0080 (COD)

- Rapport sur l'état d'avancement des travaux
7999/13 TELECOM 60 COMPET 177 CODEC 686
17014/13 TELECOM 331 COMPET 880 CODEC 2767

Le Conseil a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux figurant dans le document 17014/13.

6. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des mesures relatives au marché unique européen des communications électroniques et visant à faire de l'Europe un continent connecté, et modifiant les directives 2002/20/CE, 2002/21/CE et 2002/22/CE ainsi que les règlements (CE) n° 1211/2009 et (UE) n° 531/2012 [première lecture]**

Dossier interinstitutionnel: 2013/0309 (COD)

- Débat d'orientation
13555/13 TELECOM 232 COMPET 646 MI 753 CONSOM 161
CODEC 2000
+ ADD 2
16637/13 TELECOM 324 COMPET 868 MI 1067 CONSOM 202 CODEC 2679

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base des questions figurant dans le document 16637/13.

TRANSPORTS

7. **Quatrième paquet ferroviaire**
Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer et abrogeant le règlement (CE) n° 881/2004 [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2013/0014 (COD)

- Rapport sur l'état d'avancement des travaux
6012/13 TRANS 38 CODEC 225
16407/13 TRANS 598 CODEC 2628

Le Conseil a examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux relatif à la proposition susmentionnée, qui figure dans le document 16407/13, et en a pris note.

8. **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution (Énergie propre) [première lecture]**

Dossier interinstitutionnel: 2013/0012 (COD)

– Orientation générale

5899/13 TRANS 93 AVIATION 12 MAR 12 ENER 21 ENV 74 IND 28

RECH 29 CAB 4 CODEC 193

17004/13 TRANS 631 AVIATION 230 MAR 187 ENER 551 ENV 1143

IND 351 RECH 578 CAB 49 CODEC 2765

Le Conseil a adopté une orientation générale concernant la proposition susvisée, dont le texte figure dans le document 17004/13, et a décidé d'inscrire au présent procès-verbal les déclarations de l'Italie et de la Hongrie (textes figurant en annexe).

9. **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages [première lecture]**

Dossier interinstitutionnel: 2013/0072 (COD)

– Rapport sur l'état d'avancement des travaux

7615/13 AVIATION 47 CONSOM 47 CODEC 616

16577/13 AVIATION 225 CONSOM 201 CODEC 2663

+ ADD 1

Le Conseil a examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux relatif à la proposition susmentionnée, qui figure dans le document 16577/13, et en a pris note.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

10. **Projet de décision du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission à rouvrir des négociations avec la République fédérative du Brésil en vue de conclure un accord global sur les services de transport aérien**

– Adoption

11187/1/13 TRANS 340 AVIATION 85 RELEX 540

AMLAT 11

RESTREINT UE

+ COR 1

16427/13 TRANS 600 AVIATION 218 RELEX 1041

COLAC 22

RESTREINT UE

Le Conseil a adopté la décision susvisée et a décidé d'inscrire au présent procès-verbal la déclaration de la Commission (texte figurant en annexe).

11. Divers

Télécommunications et transports

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

a) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications et abrogeant la décision n° 1336/97/CE [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2011/0299 (COD)

- Informations communiquées par la présidence
16681/13 TELECOM 327 AUDIO 116 CODEC 2687

La présidence a informé le Conseil des conclusions des négociations menées avec le PE sur la proposition de règlement concernant des orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications.

b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2012/0146 (COD)

- Informations communiquées par la présidence
16677/13 TELECOM 326 MI 1068 DATAPROTECT 180 EJUSTICE 100
CODEC 2684

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des négociations menées avec le PE sur la proposition de règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

e) L'incidence des règles en matière d'aides d'État sur les grands projets d'infrastructure en Europe

- Informations communiquées par la délégation danoise, appuyée par la délégation allemande
17099/13 TRANS 636

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation danoise sur ce dossier (doc. 17099/13) et des interventions de la plupart des ministres au cours de l'échange de vues qui a suivi.

g) "Ceinture bleue"

- Informations communiquées par la Commission
17040/13 TRANS 633 MAR 188

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur ce dossier (doc. 17040/13).

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

c) Système d'échange de quotas d'émission de l'UE dans le domaine des transports aériens

- Informations communiquées par la Commission
17140/13 TRANS 638 AVIATION 235 ENV 1150 RELEX 1094

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur ce dossier (doc. 17140/13).

d) Sécurité des navires à passagers

- Informations communiquées par la Commission
16974/13 TRANS 627 MAR 186

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur ce dossier (doc. 16974/13) et des interventions faites par plusieurs ministres au cours de l'échange de vues qui a suivi.

f) Progrès accomplis concernant les programmes Galileo et EGNOS

- Informations communiquées par la Commission
17070/13 TRANS 634 MAR 189 AVIATION 232 ESPACE 98 CSC 166 CAB 50

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur ce dossier (doc. 17070/13).

◦
◦ ◦

h) Programme de travail de la prochaine présidence

- Informations communiquées par la délégation grecque
16367/13 TELECOM 316

Le ministre grec a présenté le programme de travail de la présidence et a informé ses collègues des principales priorités et des objectifs à atteindre au cours du premier semestre 2014.

DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

Concernant le point 8 de la liste des points "B":

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants de substitution (Énergie propre) [première lecture]

DÉCLARATION DE L'ITALIE

"L'Italie regrette que les termes "exigences minimales" aient été retirés du champ d'application de la directive (article premier). Sans ces termes, il est difficile de s'assurer que des niveaux minimaux communs d'infrastructures seront atteints dans tous les États membres dans des délais donnés, ce qui constitue un préalable indispensable pour garantir l'interopérabilité et obtenir la confiance des acteurs du marché.

En outre, nous estimons qu'il convient, pour ce qui est des cadres d'action nationaux, de continuer de faire référence à la fois aux carburants et aux infrastructures correspondantes (article 3), ces deux éléments étant essentiels pour atteindre les objectifs de la directive.

Nous souhaiterions également que soit réintroduite l'échéance de 2020 pour l'achèvement de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques (article 4) et de ravitaillement en gaz naturel (article 6), étant donné qu'une mise en œuvre rapide de la directive sera essentielle pour envoyer les signaux que le marché attend et pour orienter la croissance vers la durabilité.

Enfin, nous souhaiterions que soient réintroduits les intervalles maximaux entre les points de ravitaillement en GNL et en GNC créés (article 6, paragraphes 3 et 6), afin de pallier la fragmentation du marché et de garantir une véritable interopérabilité dans toute l'Europe."

DÉCLARATION DE LA HONGRIE

"La Hongrie prend note du texte de compromis et demeure préoccupée par la délégation de pouvoirs en faveur de la Commission dans le cas de normes n'existant pas encore, qui habilite cette dernière à compléter les articles 4 et 6 de la directive ainsi que les passages correspondants de l'annexe III afin de rendre ces normes juridiquement contraignantes. Néanmoins, la Hongrie reconnaît que cette délégation de pouvoirs s'appliquera à un nombre limité de cas spécifiques clairement recensés dans le texte."

Concernant le point 10 de la liste des points "B":

Projet de décision du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne, réunis au sein du Conseil, autorisant la Commission à rouvrir des négociations avec la République fédérative du Brésil en vue de conclure un accord global sur les services de transport aérien

DÉCLARATION DE LA COMMISSION

"Conformément à l'article 218, paragraphe 3, du TFUE, la Commission a présenté une recommandation au Conseil afin d'autoriser la réouverture des négociations en vue de la conclusion d'un accord global dans le domaine du transport aérien avec le gouvernement de la République fédérative du Brésil.

La Commission prend note de la décision prise à l'unanimité par le Conseil d'adopter un acte "hybride" consistant en une décision prise à la fois par le Conseil et par les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil.

La Commission estime que cet acte "hybride" viole les traités en ce que, entre autres, il dénature la procédure et les règles de vote énoncées à l'article 218, paragraphe 3, et à l'article 218, paragraphe 8, premier alinéa, du TFUE.

La Commission rappelle le recours qu'elle a formé dans l'affaire C-28/12, Commission/Conseil, actuellement pendante devant la Cour de justice, et se réserve le droit de recourir à toutes les voies de droit dont elle dispose pour garantir le respect des dispositions des traités."